Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260320-D2026_013-DE

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE DE LANRIVAIN
22480

COMMUNE DE LANRIVAIN
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation	**16/03/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**16/03/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**11**
		Nombre de votants	**11**
		Pour : 7 Contre : Abstention :	**4**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars 2026 à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR. Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mme Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN., Mr Philippe TRUBUIL, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON, Mr Jean-François THOMAS
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Mr Joseph TYDOU
Secrétaire de séance adjoint : Mme Héléna MORVAN

Délibération n° D2026-013

Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le dépôt d'une liste composée de Madame Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT et Madame Hélèna MORVAN.

Le maire décide de laisser 10 mm avant le vote pour permettre le dépôt d'une seconde liste.

Après ce délai, une seule liste se présente.

Il est décidé de procéder au vote au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260320-D2026_013-DE

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

– Liste de :

- **Madame Anne LE GALL a obtenu 7 voix – sept voix -**

- La liste de Madame Anne LE GALL ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Madame Anne LE GALL, Monsieur Bruno RAOULT et Madame Héléna MORVAN.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le
26 MAR. 2026

Le secrétaire de séance,
Joseph TYDOU.

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL R.F. (Côtes d'Armor)